



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne
n° 18 – juillet 2011

*Les pérégrinations d'un gentilhomme
linguiste. Hommage à Claude Caitucoli.*

Numéro dirigé par Fabienne Leconte

SOMMAIRE

Fabienne Leconte : *Présentation.*

Papa-Alioun Ndao : *Politiques linguistiques et gestion de la diversité linguistique au Sénégal : aspects sociolinguistiques.*

Abou Bakry Kébé : *Contacts de langues et médias : le discours journalistique en wolof à l'épreuve du parler ordinaire sénégalais.*

Moussa Daff : *Esquisse pour une démarche méthodologique de didactique convergente dans l'enseignement bilingue en francophonie africaine : cas du partenariat didactique français/wolof au Sénégal.*

Birahim Thioune : *Didactique du conte et du récit imaginé à l'école primaire : propositions de démarches pour un projet expressif, dans des classes de langue au Sénégal.*

Fallou Mbow : *Paratexte et visée de l'énonciation romanesque en littérature africaine.*

Mamadou Lamine Sanogo : *Pour une prise en compte des langues minoritaires dans les politiques linguistiques. Le cas de l'Union africaine.*

Véronique Miguel Addisu : *Lecture altéro-réflexive d'une recherche doctorale impliquée : notes ethno-sociolinguistiques.*

Sophie Babault : *Peter Pan, la Petite Merveille et l'Andrian'School : la dénomination des établissements scolaires comme indicateur sociolinguistique en contexte plurilingue.*

Foued Laroussi : *Le plurilinguisme en milieu scolaire à Mayotte.*

Régine Delamotte-Legrand : *Répertoires langagiers des enfants et langues de l'école à Mayotte comme ailleurs.*

Fabienne Leconte : *Conflits de légitimité autour du passage à l'écriture de langues minorées.*

Danièle Moore et Margaret MacDonald : *The name can only travel three times. Nomination des nouveaux nés et dynamiques identitaires plurielles. Qu'en disent vingt jeunes mères stó.lō de Colombie-Britannique ? Ou de quelques récits de la transformation.*

Clara Mortamet : *Adhérents, dissidents, objecteurs et militants, la diversité des positionnements face à la norme.*

Robert Nicolai : *Comment Dieu créa le Monde et quel Monde Il créa ou la re-élaboration d'une mythologie à propos de l'origine des langues... à l'ombre du politiquement correct.*

Didier de Robillard : *Vers des processus qualitatifs d'évaluation de la recherche ? Perspectives sociolinguistiques à travers l'évaluation à fins éditoriales.*

Compte-rendu

Jeanne Gonac'h : *Robert Nicolai, 2011, La construction du sémiotique – Sur les dynamiques langagières et l'activisme des acteurs de la communication, Paris, L'Harmattan, 162 pages, ISBN : 978-2-296-54383-6.*

POUR UNE PRISE EN COMPTE DES LANGUES MINORITAIRES DANS LES POLITIQUES LINGUISTIQUES. LE CAS DE L'UNION AFRICAINNE

Mamadou Lamine Sanogo
INSS-CNRST, Ouagadougou

Lors du symposium sur « *les Etats-Unis d'Afrique* » tenu du 25 au 29 juillet 2009 à Dakar, le débat à propos du rôle et de la place des langues africaines dans la construction de l'Union a tenu toutes ses promesses. Cette question transversale a été reprise dans la quasi-totalité des séances démontrant la place essentielle qu'occupe la langue dans le destin des nations, dans la formation des sous-groupes humains, dans la configuration d'une société ou d'une communauté humaine. Qu'il s'agisse de groupes ethniques, de groupes sociologiques ou encore de corporations socioprofessionnelles, la reconnaissance dans les mêmes outils linguistiques, la volonté de s'afficher et de s'affirmer comme membre d'un même ensemble guident le choix des langues, le choix des normes et aussi celui des usages et des pratiques langagières.

Aussi, dans la formation des grands ensembles, les langues occupent-elles une place importante à l'instar des données économiques et le partage d'une même langue est devenu l'un des enjeux les plus importants en cette période de mondialisation. Au moment où le monde entier ploie sous le poids de l'anglo-américain, prolongeant l'harmonisation des pratiques vers un certain *american way of life*, la tendance aux replis identitaires surgit sous la forme de revendications du droit à la différence et de la défense de la langue en tant que patrimoine. Au moment où, dans les grandes réunions du monde scientifique, politique et diplomatique, etc. l'anglais renforce son assise incontestable, le français, jadis langue universelle, tente d'assurer difficilement sa survie. La découverte des autres cultures, des autres langues et la prise de conscience de la différence n'ont fait que renforcer l'attachement, le sentiment d'amour pour sa propre langue.

Dans cet élan d'instrumentalisation de la langue, l'Union européenne s'est dotée d'une politique linguistique même si l'on a du mal à l'appliquer dans toutes ses dimensions, notamment les dispositions portant sur le respect des droits des minorités linguistiques. De même, les débats linguistiques qui se mènent en marge des grandes réunions des organisations internationales nous permettent de voir que le Mercosur, l'Union du Maghreb Uni, la Ligue Arabe, etc., ne sont pas de simples conglomerats d'intérêts économiques, diplomatiques et ou politiques. Les questions linguistiques y sont sans aucun doute gérées, de manière consciente ou inconsciente, conformément à l'esprit de la glottopolitique, terme que nous empruntons à Marcellesi (1986).

Cependant, s'il y a une tribune où la question linguistique soulève et suscite beaucoup de passions, c'est bien au niveau de l'Union africaine. En effet, les archives de cette organisation regorgent, comme le démontre Diouf (2001), de déclarations, chartes et autres documents montrant tout l'intérêt que les Africains ont manifesté pour ces questions depuis la période des luttes pour les indépendances jusqu'à nos jours. Du congrès de Rome en 1956 à l'Union africaine en 1995 en passant par la charte de l'OUA en 1960 et tous les chapelets de relectures des documents, l'environnement juridique en matière de langue est très fourni. Mais en termes d'application, c'est bien le désert et à titre d'exemple, les rares décisions allant dans le sens de la rupture, comme celle de faire du kiswahili une langue de travail de l'Union, ne connaissent même pas encore un début d'application. La conséquence est prévisible : les langues africaines sont exclues des tribunes internationales et interafricaines. Les efforts déployés par l'académie africaine des langues (ACALAN) et toutes les organisations et associations qui tentent d'améliorer leur sort n'y font rien.

Néanmoins, dans cette Afrique qui compte un tiers des langues du monde, les raisons de légiférer sur les langues au niveau continental ne manquent pas. Malheureusement, le niveau de prise en compte de la question linguistique est à l'image des politiques des Etats : de bonnes intentions sans volonté politique réelle. Les linguistes convaincus et quelques militants de la cause des langues nationales poursuivent le débat dans l'indifférence générale. Dans la perspective de construction de son identité africaine, tout le débat semble se focaliser sur l'éducation et deux tendances s'affrontent. Nous avons une tendance vers l'harmonisation linguistique du continent qui s'oppose à une tendance dite réaliste, reposant sur le respect des équilibres naturels. Quelle que soit la tendance, le choix est net, seules les langues de grande diffusion sont prises en compte et la question des langues minoritaires apparaît comme une contemplation de spéculateurs.

Le but de notre contribution est de rappeler à l'esprit ce pan souvent oublié, négligé de ce débat, à savoir la place des langues minoritaires dans les politiques linguistiques africaines. En d'autres termes, la question fondamentale est de savoir : Quelle est la vision panafricaine en matière de politique linguistique envers les langues minoritaires ? Plutôt qu'une analyse des mesures à propos des minorités linguistiques africaines, il s'agit surtout de faire un plaidoyer, de rappeler que la politique linguistique privilégiant les langues transfrontalières, au nom de l'intégration africaine, peut apparaître comme une autre forme glottocide, involontaire ou prémédité.

Notre intérêt pour ce sujet est qu'il constitue le prolongement, la suite logique d'une série de réflexions que nous avons initiées sur la question linguistique dans la politique panafricaine. La tendance à l'harmonisation linguistique du continent étant la plus probante dans les débats au sein des institutions spécialisées comme l'ACALAN, une attention quant à la place et au rôle des langues minoritaires n'est pas sans intérêt quand on sait que des élans d'irréductibilisme linguistique ont pollué les discussions dans les assemblées nationales ainsi que dans les grandes tribunes interafricaines et même au sein des conseils au niveau des structures les plus décentralisées. « Et ma langue alors ? », c'est bien ce que l'on entend alors qu'on croyait avoir convaincu tout le monde sur la nécessité d'adopter une ou quelques langues africaines ou langues nationales dans une recherche d'efficacité et d'efficience.

Si dans la construction linguistique de l'Europe des 27, les discussions portent surtout sur le choix des langues officielles parmi les langues des pays membres et sur les langues de travail au sein même de l'Union, dans le contexte africain, la situation est tout autre. Il s'agit de trouver le juste milieu entre les apports des langues coloniales, les dynamiques des langues véhiculaires et le souci de sauvegarde des langues minoritaires.

En matière de politique linguistique, le continent africain vient de loin quand on sait, comme l'a montré Calvet (1975) que la politique coloniale a consisté à nier systématiquement le statut de langue à ces idiomes africains. Les langues de convergence institutionnelle restent,

pour nombre d'Africains, les langues issues de la colonisation. Que ce soit dans les organisations sous-régionales comme l'UEMOA (Union Monétaire Ouest-Africaine), la CDEAO (Communauté Economique des Etats Ouest Africains)... ou même au niveau de l'Union africaine, l'idée de planifier les langues n'est sans doute pas en adéquation avec les pratiques langagières réelles.

Le présent exposé comportera à cet effet deux parties essentielles : dans un premier temps, nous allons faire le point de la situation du débat en cours à propos de l'unification linguistique du continent africain. Ensuite, en deuxième partie, nous allons montrer quelques pistes d'aménagement dans une perspective accordant une place non négligeable aux langues minoritaires.

De la stratégie panafricaine

Depuis la conférence de Rome en 1956, l'ombre de l'illusion d'une langue unique pour corréliser l'unité linguistique du continent n'a pas cessé de hanter les Africains. Le contexte géopolitique aidant, la lutte pour l'indépendance devait prendre en compte le recours aux valeurs et cultures africaines dont la langue, en évacuant celles issues de la colonisation. Produit de la propagande coloniale pétrie dans l'idéologie de la révolution française, à travers son penchant de dirigisme linguistique, cette idée repose sur l'équation une langue égale une nation. Bertrand Barère (1755-1841) est l'un des acteurs français les plus marquants de ce courant et à ce propos, il déclarait :

La monarchie avait des raisons de ressembler à la tour de Babel; dans la démocratie, laisser les citoyens ignorants de la langue nationale, incapables de contrôler le pouvoir, c'est trahir la patrie... Chez un peuple libre, la langue doit être une et la même pour tous.¹

Cependant, l'idéologue le plus marquant de ce courant sera Henri-Baptiste Grégoire (1750-1831), plus connu sous l'appellation l'Abbé Grégoire qui publia, en 1794, le *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Ayant forgé sa pensée dans l'idéologie du monolinguisme d'Etat, il s'insurge contre une France à 30 patois dans laquelle le français n'est parlé que par trois millions de personnes sur les vingt cinq et uniquement dans 15 provinces sur les 83 que compte le pays.

Cette idée d'une langue égale une nation a bénéficié, dans le contexte africain, de la contribution d'autres facteurs et non des moindres. En effet, en utilisant l'épouvantail de la baisse de niveau des élèves, de la baisse de la qualité de l'enseignement dans certains pays où les langues nationales ont été utilisées, sans que l'on arrive à démontrer les relations de cause à effet, certains n'ont fait que raviver le débat et radicaliser certaines prises de position. De même, le chiffon rouge des conflits ethniques est très vite agité dès qu'il s'agit de se prononcer sur les langues africaines. Enfin, les réformes linguistiques interrompues au Sénégal, au Burkina Faso, au Bénin, entre autres, n'ont fait que renforcer la conviction des plus pessimistes quant à l'utilisation des langues nationales. Nombreux sont les Africains qui n'hésitent pas à prôner une meilleure assise des langues issues de la colonisation pour unifier les Africains et assurer la qualité de l'éducation (Ball, 1979 ; Nikiéma, 2000).

Remarquons que la solution de l'adoption d'une langue africaine unique revient, jusqu'à présent, avec les mêmes arguments qui ont marqué les périodes charnières des luttes pour l'indépendance. Le passé colonial de la France ou de l'Angleterre et leurs influences post-coloniales sont rappelés avec beaucoup de passions. L'image du français et de l'anglais reste négativement liée à l'histoire des nations qui les ont imposées puis, implantées en Afrique

¹ citation prise sur http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s8_Revolution1789.htm

noire. Le débat actuel à propos de l'arabisation de la Mauritanie n'est que la version mauritanienne de la manifestation de cette crise africaine. De même, l'orientation politique de la francophonie prise par les chefs d'Etats francophones réunis à l'Ile Maurice en 1995 a largement contribué à changer la donne en matière de sentiment et de représentation linguistique.

Cependant, nous pouvons bien comprendre cette pensée pour le monolinguisme d'Etat en la situant dans son contexte historique. Mais, le plus difficile à croire est qu'il y a encore des défenseurs de cette manière de voir 50 ans après les indépendances. En d'autres termes, si la pensée politique a évolué, il demeure que les pesanteurs, les contraintes demeurent car les aspirations, en la matière, sont loin d'être satisfaites.

Mais, devant le morcellement présumé du continent et revenant très vite à la réalité, les premiers intellectuels qui avaient pris part au Congrès de Rome ont opté pour le choix de trouver une certaine cohésion entre la nécessité de planifier les langues africaines et le respect de leur répartition géographique. Ils ont ainsi proposé de segmenter le continent en aires linguistiques regroupant toutes les familles linguistiques autour de 4 langues véhiculaires qui sont le *swahili*, le *haoussa*, le *mandingue* et le *fulfulde*. Ces langues devaient ainsi être élevées au statut officiel en remplacement du français et de l'anglais qui sont hérités de la colonisation.

Les arguments des congressistes reposaient sur la répartition géographique des langues en question, sur leurs fonctions sociologiques, sur le prestige historique des grands Empires africains qui ont été aux origines de leur expansion et enfin, sur le coût des réformes supposées. Ainsi, le *mandingue* et le *haoussa* couvriraient toute l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Quant au *swahili*, il couvrirait toute l'Afrique de l'Est et une grande partie du Sud. Le *fulfulde*, en dernier lieu, partirait de l'Afrique de l'Ouest depuis les côtes guinéennes pour couvrir une grande partie de l'Afrique centrale, jusqu'au Cameroun. Ces langues sont, en outre, utilisées comme langue seconde dans une fonction véhiculaire par les autres communautés, ce qui présage une acceptation des utilisateurs. Enfin, elles appartiennent aux quatre grandes familles linguistiques dans lesquelles la dialectologie permet de ranger toutes les langues africaines. Elles sont en réalité les vestiges d'un passé historique des grands empires africains qui étaient au départ de leur expansion sur le continent. C'est d'ailleurs à ce titre qu'elles ont un prestige certain et une certaine prestance vis-à-vis des langues occidentales perçues encore comme langues étrangères.

Pour terminer, on se rend à l'évidence que les réformes linguistiques coûtent cher même si nombreux sont ceux qui trouvent que l'on ne doit pas aborder cette question, tant les réformes sont nécessaires pour des questions de souveraineté, de prestige et de liberté. En effet, sur le plan de l'éducation seulement, l'adoption de nombreuses langues devra entraîner des conséquences énormes sur le plan financier. Il va falloir traduire, par exemple, les manuels scolaires dans les langues retenues aux différents niveaux des ordres d'enseignement. Pour terminer, il faut former les formateurs, enseignants et tous les acteurs intervenant dans le système éducatif et travailler à instaurer une cohérence d'ensemble afin que le système retrouve son allure et son équilibre.

Avec le recul, il convient de situer cette réflexion dans son contexte historique pour comprendre ses fondements idéologiques. Nous sommes à un tournant important de l'histoire des peuples qui découvrent, après une longue période de colonisation, les idéaux d'égalité avec l'ancien dominateur, de liberté et surtout d'autodétermination (*self determination*). Quand on conjugue tout cela dans un contexte marqué par le slogan de Kwamé Nkrumah « *Africa must unite* », nous pouvons mesurer l'élan nationaliste de cet engagement sans précédent.

Mais à l'analyse, il faut dire que l'unification linguistique telle que proposée par les panafricanistes est une solution de substitution qui ne s'attaque qu'à l'ombre du problème.

Elle ne permet pas de résoudre le problème car il ne s'agit pas ici de remplacer une langue européenne par une autre langue, si africaine et si authentique soit-elle. La problématique se résume à la recherche d'une voie devant aboutir à l'amorce d'un processus de développement harmonieux des langues européennes patrimonialisées avec les langues panafricaines. Si ces langues africaines sont véhiculaires aux échelles nationales et continentales, elles restent des potentialités linguistiques qui doivent trouver leur place dans l'actualité des communautés qui les utilisent. Or cette actualité doit prendre en compte toutes les potentialités nationales y compris les contributions linguistiques et culturelles étrangères qui sont véhiculées par le français et l'anglais. L'histoire ne se refait pas, le français et l'anglais font désormais partie intégrante de la réalité africaine.

Le cas des langues africaines est assez paradoxal lorsque l'on essaie de l'examiner à travers les éléments d'analyse de la géopolitique. Le continent qui regroupe à lui seul 31 % des potentialités linguistiques du monde se trouve obligé de recourir à « l'aide linguistique » auprès de l'Europe qui n'en détient que 3 %². Les enfants africains sont pratiquement les seuls à la surface de la terre à être scolarisés dans des langues autres que celles qu'ils parlent en famille. Il convient, face à ce paradoxe du cas africain, de voir comment les Africains gèrent leur potentiel linguistique.

Comme on le voit, l'option stratégique en matière de politique linguistique panafricaine est en faveur des tendances à l'unification du continent. Les langues issues de la colonisation que sont le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais tiennent à cet effet le haut du pavé. L'Union Africaine, dans sa politique de convergence, accorde une attention particulière aux langues de grande diffusion considérées comme les langues véhiculaires et transfrontalières.

Néanmoins, si ces langues sont considérées comme les authentiques et dignes représentants du patrimoine culturel africain face à ce qu'il est convenu d'appeler « les langues étrangères officielles », il faut reconnaître que les mesures en faveur de l'amélioration de leur statut ne sont pas prises. Le débat politique se résume donc à une situation caractérisée par la domination des langues issues de la colonisation. Il s'agit des langues qui ont constitué des marchepieds vers une certaine ascension sociale. Cependant, ce sont les mêmes langues qui sont décriées lorsqu'il s'agit de proposer des outils linguistiques pour l'unification du continent et des ressources linguistiques pour l'école africaine. Tout se passe comme si les langues étaient un mal nécessaire dont l'utilité et les conséquences sont connues.

Et pourtant, ces langues de grande diffusion ou langues véhiculaires connaissent une dynamique importante et continuent de gagner du terrain dans leur conquête du continent, surtout dans les grandes villes africaines. La ville étant le centre de toutes les attractions mais aussi de toutes les mutations, il va sans dire que les langues véhiculaires configurent les nouvelles identités urbaines comme cela a été démontré par les sociologues de l'École de Chicago (Cf. par exemple Grafmeyer, Joseph, 2004 ; Coulon, 1992). De même, toutes les études sociolinguistiques réalisées depuis le temps des indépendances en Afrique francophone et anglophone confirment cette dynamique des langues africaines dans les mutations sociologiques et identitaires. C'est donc à juste titre qu'elles sont évoquées par leurs usagers comme des formes linguistiques évoluées qui prennent en compte toutes leurs préoccupations et sont souvent opposées aux langues coloniales. La fonction d'unification aidant, nombreux sont les Africains qui se reconnaissent désormais locuteurs du bambara, du dioula, du wolof, du swahili... et les utilisent comme référence identitaire. Par conséquent, les nouvelles identités africaines deviennent complexes, car en plus des langues d'origine qu'on ne parle pas souvent mais dans lesquelles on continue de se reconnaître, viennent s'ajouter les langues véhiculaires. Ce sont ces dernières qui fondent et justifient le plus souvent l'identité des

² www.sil.org/ethnologue.

nouvelles générations urbaines puisque l'émergence de monolingues commence à se manifester à petite échelle.

Enfin, nous avons les langues minoritaires que tout le monde défend mais que très peu de personnes utilisent encore maintenant. En effet, l'éviction ou du moins le recul de ces langues minoritaires est connu depuis les premières périodes de la recherche scientifique sur le continent. Leur situation est la suite logique de la dynamique des langues africaines de grande diffusion.

De l'aménagement du réel

La situation des langues africaines se caractérise, on le devine, tout d'abord par la domination politique et économique des langues issues de la colonisation. Ces dernières sont reléguées par les langues de grande diffusion ou langues véhiculaires dont la dynamique remonte, à quelques exceptions près, à la période précoloniale. Et ensuite, en bas de l'échelle se trouvent les langues grégaires, les langues des groupes ethniques qui assurent essentiellement la fonction référentielle, ou identitaire. La gestion de cette situation pyramidale a longtemps préoccupé les politiques africaines en mal de stratégie dans un contexte de crise économique, politique, et de tensions ethniques entre autres.

La conséquence dramatique de cette option est l'élimination des langues minoritaires, pourtant le produit d'une histoire séculaire. En effet, la majeure partie des pays africains a adopté le choix des langues de grande diffusion dans une sorte de bilinguisme d'opportunité – terme que nous empruntons à Houis (1971) – aux côtés des langues issues de la colonisation, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, le nombre de langues jugé trop élevé est présenté, par la propagande coloniale, comme une sorte de malédiction. Reprise par certains courants de pensée politique en Afrique, cette idée repose sur l'illusion « d'une langue égale une nation » même si cela n'existe à l'échelle d'aucun pays, d'aucun continent. Néanmoins, il convient de reconnaître qu'aménager près de 2 000 langues sur les 6 000 que compte le monde n'est pas une tâche facile. De même, si certains courants tentent de faire croire que le nombre important est une richesse, la gestion de cette richesse a tout de même un coût et la dimension économique a généralement manqué dans les projets de politiques linguistiques africaines jusqu'à nos jours. L'évocation même du budget d'une politique linguistique suffit à rebuter nombre d'Africains. Du coup, tout le charme évoqué à propos des politiques plurilingues, à l'exemple de la Suisse ou de la Belgique, cède la place aux préoccupations financières.

Ensuite, le choix des langues de grande diffusion comme pilier de la politique linguistique panafricaine et de certaines politiques nationales semble se fonder sur une prétendue neutralité culturelle de ces langues. En d'autres termes, l'usage d'une langue comme le bambara à Bamako, le wolof à Dakar ou le dioula à Bobo-Dioulasso ne présage en rien de l'appartenance de l'usager à un quelconque groupe ethnique dont la langue en question serait l'emblème. En effet, ces langues en usage en milieu urbain et aux fonctions véhiculaires ne sont pas reconnues par les groupes ethniques comme leur patrimoine authentique. Le processus de créolisation simplification / vernacularisation qui modifie les structures des langues véhiculaires permet de les adapter à leur nouvelle fonction, celle d'assurer la communication entre les personnes de langues premières différentes. (Gadet 1991 ; Calvet, 1991). Du coup, ces langues véhiculaires apparaissent comme le parler de tous mais également comme la langue de personne, ce qui a fait dire à certains observateurs comme Piron (1998) ou Dervin (2010) que ces langues qui ne véhiculent pas une culture ethnique sont « neutres ».

Cependant, les réactions des minorités linguistiques ne semblent pas nous rassurer sur cette manière de voir la réalité des langues africaines. Tout indique que si tous les usagers se reconnaissent dans les langues véhiculaires, tous semblent également émettre le souhait qu'on tienne compte de leur patrimoine linguistique grégaire, si minoritaire soit-il.

Enfin, le dernier argument et non le moindre serait le poids démographique des langues en rapport avec leurs fonctions de communication interethnique. En optant pour les langues véhiculaires, on toucherait plus de personnes, tandis que le choix des langues grégaires nécessiterait que l'on s'investisse dans beaucoup plus de langues pour des résultats qui ne sont d'ailleurs pas assurés, dans la plupart des cas.

Le choix des langues véhiculaires comme pilier de la politique linguistique africaine actuelle, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la vie démocratique, du travail et de l'administration, dans les faits, est un choix pragmatique. Il ne s'agit donc pas de contester cette réalité mais d'anticiper et de faire des propositions de gestion politique des paramètres importants de la société africaine de demain.

Si tous sont d'avis que la question linguistique mine les débats de toute nature à propos du développement, il nous faut donc reconnaître que les solutions doivent être à la hauteur du défi et des attentes. En effet, les langues minoritaires comme les langues véhiculaires et même les langues issues de la colonisation constituent le patrimoine linguistique africain actuel. Par conséquent, la langue étant un élément du patrimoine, il convient de poser le problème à un double titre : celui de sa gestion quotidienne et celui de sa préservation en tant que valeur culturelle de l'humanité toute entière.

La gestion quotidienne des langues minoritaires devra se fonder sur le droit des minorités même si l'environnement juridique est généralement faible en Afrique. Rappelons que nous avons démontré qu'il se résume à quelques déclarations sans application surtout dans le domaine de l'éducation. La tendance à aller vers le respect du droit à la langue que ce soit dans l'éducation, la formation, l'administration, ou le travail, doit être observée. Nous reconnaissons que cela est difficile même dans les démocraties les plus avancées, mais un effort devra être fait à l'endroit du respect des droits culturels, condition pour garantir une paix durable. Les réticences manifestées à propos de la généralisation des formules d'enseignement bilingue trouvent, sans aucun doute, leur justification dans les sentiments de rejet ou de frustrations divers qu'éprouvent les minorités linguistiques.

A l'exemple du projet « centre d'Education pour l'Intégration » porté par la Fondation Karanta au profit des populations situées le long des frontières entre le Burkina Faso et le Mali, les besoins langagiers des communautés minoritaires peuvent être prises en compte dans une politique d'intégration. En effet, les Bwa³, une minorité linguistique répartie entre les deux pays, bénéficient d'un projet d'intégration par l'éducation non formelle dans une phase expérimentale. L'idée de retenir une langue minoritaire, comme langue de formation de base (alphabétisation initiale), est le résultat d'une étude de terrain et la prise en compte des besoins exprimés a réconforté les Bwa à plus d'un titre. Cette communauté linguistique a la particularité d'avoir au moins quatre variétés entre lesquelles l'intercompréhension n'est pas évidente. Le dioula sert, le plus souvent, de langue véhiculaire entre les usagers des différentes variétés en cas d'incompréhension. Cette option renforce la dynamique des langues dans le milieu où les enfants acquièrent simultanément les deux langues en présence. Ainsi, en proposant à cette communauté de faire « de sa langue » la langue d'entrée dans le centre, nous avons obtenu des résultats surprenants. En effet, après une étude de terrain, tous les avantages et inconvénients de l'une ou l'autre langue (langue grégaire = bomu et langue véhiculaire = dioula) ont été démontrés, et la communauté a choisi la langue ethnique. Toutefois, cette proposition a été assortie d'une condition qui a été proposée par la

³ Bwa, Bawaba, Bomu... sont les différents ethnonymes d'une même communauté ethnolinguistique répartie de part et d'autre sur la frontière séparant le Burkina Faso du Mali.

communauté elle-même. Elle propose que la phase d'alphabétisation initiale se déroule dans la langue première de la communauté, ensuite le dioula sera introduit comme langue d'ouverture durant les formations complémentaires et le français enfin pendant la dernière phase, c'est-à-dire, durant les formations techniques spécifiques.

Cependant, l'engagement en faveur du respect de ces droits ne doit pas encourager pour autant des revendications infondées et inimaginables qui ont nuit à certaines politiques linguistiques dans le système éducatif des pays africains. « Pourquoi pas ma langue ? », telle est la revendication que l'on entend chaque fois qu'il est question du choix des langues dans les écoles. La reconnaissance du droit à la langue, si maternelle soit-elle, ne doit pas nous empêcher d'envoyer les enfants à l'école dans la langue du milieu, même si elle est différente de notre langue de référence identitaire, qui est d'ailleurs d'un usage le plus souvent idéalisé. La bonne foi doit prévaloir si l'on veut avoir une assise politique utile pour les langues africaines.

La préservation d'un pan du patrimoine culturel de l'humanité est plus qu'un besoin. Il s'agit d'une nécessité vitale pour notre espèce comme le reconnaît Hagège (2000). En effet, si les langues sont mortelles comme tout trait de civilisation, se donner les moyens de les préserver ou du moins de préserver celles qui peuvent l'être est sans conteste un choix juste et utile. Le génie de chaque langue, l'architecture de chaque structure de langue, constitue un maillon de la culture universelle. Néanmoins, la préservation de la langue doit répondre à une nécessité vitale et non à une envie de satisfaire des besoins muséographiques.

En conclusion à ce plaidoyer en faveur d'une prise en compte des langues minoritaires dans les politiques linguistiques nationales et panafricaines, nous appelons à une autre vision des faits de langue en Afrique. S'il est important pour l'Union africaine d'avoir une option stratégique en matière de langue comme cela est reconnu par l'ensemble des linguistes africains, nous pensons que la tendance à l'harmonisation linguistique du continent au nom de la souveraineté africaine va poser plus de problèmes qu'elle n'en résoudra. Rappelons que ce choix est en droite ligne des préoccupations affirmées par les congressistes réunis à Rome en 1956 et qu'il consiste à proposer une seule langue pour tout le continent. La préférence ira à une langue africaine au nom de la souveraineté et de l'authenticité. Cependant, l'idée de diviser le continent en sous-zones de langues de grande extension vient s'opposer à cette solution radicale.

A l'inverse, une tendance, une manifestation, un signal dans le sens du respect de la dynamique de terrain est sans conteste une voie de sagesse, même si les dynamiques doivent bénéficier d'un coup d'accélérateur afin d'aboutir à une politique cohérente, participative et consensuelle. Donner de l'assurance aux minorités en restant à leur écoute, en prévoyant une place pour leur langue dans les politiques linguistiques aux échelles nationales et continentales, c'est se donner toutes les chances d'avoir l'adhésion des minorités aux choix proposés.

Cependant, cette deuxième option a besoin de préalable, comme l'affirme Ki-Zerbo (1990), telle la réhabilitation politique, culturelle et économique des langues africaines. Il s'agit de faire en sorte que les Africains aient une idée de leur langue, débarrassée de tout complexe de langue pauvre ou de langue dévalorisée. Chacun a un rôle à jouer à ce niveau car le regain d'intérêt pour les langues nationales nécessite un travail d'équipement linguistique, une préparation à leur faire assurer plus de fonctions qu'elles n'en ont aujourd'hui. N'est-ce pas là la première étape vers la promotion des langues africaines que nous appelons de tous nos vœux ?

Bibliographie

- AMSELLE J.-L. et M'BOKOLO E., 1985, *Au cœur de l'ethnie*, Paris, La découverte.
- BAL W., 1979, « Contribution à l'étude des opinions exprimées par l'élite africaine au sujet des rapports entre les langues nationales et le français » dans G. Manessy, P. Wald (dirs.), *Plurilinguisme, normes, situations, stratégies*, Paris, L'Harmattan, pp. 231-249.
- BARRETEAU D., 2000, *Système éducatif et multilinguisme au Burkina Faso*, Ouagadougou, Publications de l'IRD.
- BERENGER M., 1993, « Langues minoritaires, un héritage culturel », *Diogenes* n°161, Paris, Gallimard, pp. 3-22.
- BRETON R., 1992, *Les ethnies*, Paris, P.U.F., Coll. « Que sais-je? »
- CALVET L.-J., 1988 [1975], *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot.
- CALVET L.-J., 1991, « Véhicularité/ Simplicité, Mythe ou réalité ? », *Linx* n°25, Nanterre, Presses Universitaires de Nanterre, pp. 107-120.
- CALVET L.J., 1993, *L'Europe et ses langues*, Paris, Plon.
- CALVET L.J., JUILLARD C. (éds.), 1995, *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, Montréal, AUPELF-UREF, Collection Universités Francophones.
- COULON A., 1992, *L'école de Chicago*, Paris, PUF (collection Que sais-je ?).
- DERVIN F., 2010, *Lingua franca*, Paris, l'Harmattan.
- DIOUF M., 2001, *Rapport succinct sur l'état de mise en œuvre des recommandations, résolutions, décisions, plans et programmes sur les langues africaines au niveau intergouvernemental : le cas de l'OUA*, Bamako, Consultation Africaine, 25-26-27 mai.
- FAL A., 1990, « Les politiques linguistiques africaines: tendances générales et perspectives », dans E. Gouaini, N. Thiam (éds.), *Des langues et des villes*, Actes du colloque de Dakar 1990, Paris, Didier Erudition, pp. 67-95.
- GADET F., 1991, « Introduction à ces langues que l'on dit simples », *Linx* n°25, Nanterre, Presses Universitaires de Nanterre, pp. 5-10.
- GRAFMEYER Y., JOSEPH I., 2004 (réed.), *L'Ecole de Chicago*, Paris, Flammarion.
- HAGEGE C., 2000, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob.
- HALAOUI N., 2005, *Langues et système éducatif dans les états francophones d'Afrique subsaharienne*, Paris, Autrement frontière.
- HOUIS M., 1971, *Anthropologie linguistique de l'Afrique Noire*, Paris, PUF.
- KEDREBEOGO G., 2001, « Emploi des langues dans une communauté minoritaire : le cas des Semejo de Orodara (Burkina Faso) », *Cahiers du CERLESHS*, n° spécial 2001, Ouagadougou, Presses Universitaires de Ouagadougou, pp. 239-269.
- KI-ZERBO J., 1990, *Eduquer ou périr : impasses et perspectives africaines*, Paris, UNICEF-UNESCO.
- KUUPOLE D. D. (ed.), 2001, *New trends in languages in contact in West Africa*, St Francis Press LTD.-P.O. Box 605, Takoradi.
- KWAME Nk., 2001, *L'Afrique doit s'unir*, Paris, Présence Africaine, coll. « Textes politiques ».
- LABRIE N., 1993, *La construction linguistique de la communauté européenne*, Paris/Genève, Honoré Champion.
- MARCELLESI J.B., 1986, « Glottopolitique » *Langage* n°83, Paris, Larousse.
- NICOLAÏ R., 1990, *Parentés linguistiques (à propos du Songhay)*, Paris, Éditions du C.N.R.S.
- NIKIEMA N., 2000, « Bibliographie annotée des propos et de prise de position des nationaux sur les langues nationales dans l'éducation au Burkina Faso », *les cahiers du*

- CERLESHS*, 2^e numéro spécial 2000 Ouagadougou, Presses universitaires de Ouagadougou, pp.107-122.
- NTUMBA L.L., 2000, « Ethnicité, Citoyenneté et Gouvernementalisme dans le contexte du Renouveau constitutionnel africain », dans *Identité, culture et politique*, Volume I, Janvier 2000, Dakha, Bangladesh, pp. 1-26.
- PARTMANN G., 1975, « Quelques remarques sur le jula véhiculaire en Côte d'Ivoire » dans *Annales de l'université d'Abidjan*, I.L.A., série II, Abidjan, Presses universitaires d'Abidjan, pp. 241-260.
- PIERRE A., 1962, « Problème linguistique des États négro-africains à l'heure de l'indépendance », *Cahiers d'études africaines* n°6 Vol I, Paris, Mouton et Co, pp. 177-195.
- PIRON C., 1998 (2^{ième} éd.), *Le défi des langues*, Paris, L'Harmattan.
- SANOGO M. L., 1995, « Question de glottopolitique en Afrique Noire francophone », dans L.J. Calvet et C. Juillard (éds.), *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, Montréal, AUPELF-UREF, Collection Universités Francophones, pp. 297-302.
- SANOGO M. L., 2005, « Survivance linguistique en pays tiéfo : le cas de Péni », dans *Creating outsiders : endangered languages, migration and marginalisation*, Batheaston Villa, England, pp.59 -67.
- SANOGO M. L., 2006, « De la politique linguistique en Afrique Noire Francophone », dans Sarr, Akua, Makuward Edris, Fofana Amadou, Frédérick C. (eds.), *The histories, languages and culture of West Africa : Interdisciplinary Essays*, Hors série, n°00, Boston, USA, Edwin Mellen Press, pp. 43-58
- SANOGO M. L., 2007, « Les associations et la défense des minorités linguistiques au Burkina Faso », dans Momar Diop et Jean Benoist (éds.), *L'Afrique des associations. Entre culture et développement*, Dakar-Paris, CREPOS-Karthala, coll. « Hommes et Sociétés », pp. 79-99.
- SANOGO M. L., 2008, « Maintien, divergence et convergence linguistique à Bobo-Dioulasso intégration sociolinguistique des Toussian en ville », *Revue gabonaise des sciences du langage*, publié par le Groupe de Recherche en Langue et Cultures orales (GRELACO), Université Omar Bongo, Libreville/ Gabon, n°03, Janvier 2008, pp.55-84.
- SOME M., 2003, *Politique éducative et politique linguistique en Afrique*, Paris, l'Harmattan.
- TAINÉ C., 1994, « Les langues africaines comme enjeux identitaires », *Politique africaine* n°55, Paris, Karthala, pp. 57-65.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte-Legrand, Robert Fournier, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoît Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Isabelle Pierozak, Gisèle Prignitz, Georges-Elia Sarfati.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Clara Mortamet.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Du, Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffélec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture pour ce numéro : André Batiana, Jacqueline Billiez, Véronique Castellotti, Robert Chaudenson, Christine Deprez, Jean-Michel Eloy, François Gaudin, Caroline Juilliard, Philippe Lane, Gudrun Ledegen, Isabelle Légise, Marinette Matthey, Mwatha Ngalasso, Isabelle Pierozak, Marielle Rispail, Richard Sabria, Laurence Vignes.

Laboratoire LiDiFra – Université de Rouen
<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>

ISSN : 1769-7425